

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02-02-2012

Présents : Pierre ROUMILHAC, Daniel DEBOURGES, Jean-Marc NEGRIER, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Laurent IMBERT, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET
Excusé : Christophe BOISSEUIL (pouvoir à Pierre ROUMILHAC)
Absente : Hélène MAGRIT
Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Motion de soutien pour les écoles de Bellac :**

Compte tenu du projet de suppression de trois classes en primaire et maternelle à Bellac, alors que les effectifs restent stables, et du projet de la suppression de la classe de 3^{ème} découverte professionnelle au LEP Martin Nadaud, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre deux motions pour s'élever contre ces projets, ce dans l'intérêt de l'éducation des enfants.

- **Délibération sur le règlement des dépenses d'investissement :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2012, ce jusqu'au vote du budget primitif, et dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent, soit les sommes suivantes :

BUDGET COMMUNAL :

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2011	MONTANT AUTORISE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 500.00 €	1 875.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 000.00 €	15 750.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	117 621.00 €	29 405.25 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2011	MONTANT AUTORISE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000.00 €	500.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	133 000.00 €	33 250.00 €

- **Modification des statuts du SIDEPA :**

Le SIDEPA nous informe que la commune de Mortemart souhaite adhérer au service public de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Associations :**

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'associations sur la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente à une journée par an pour chaque association de la commune. Cependant, la gratuité sera maintenue pour les animations à caractère gratuit, n'entraînant pas de recettes directes pour l'association.

Une réunion est programmée le vendredi 10 février à 18 heures, avec l'ensemble des associations de la commune, afin de préciser les nouvelles modalités de fonctionnement de la salle polyvalente, et de préciser le calendrier 2012. L'organisation du 14 juillet sera également abordée.

- **Prévisions budgétaires:**

Cette année encore, les plus gros investissements concerneront le budget assainissement, avec les travaux de Charbonnières. Le montant du marché de travaux Loizeau s'élève à 133 982.50 € TTC, auxquels il faut ajouter la maîtrise d'œuvre (8.2%), l'achat de terrain, les frais de notaire, et le contrôle caméra des canalisations, soit un coût total prévisionnel de 151 547 € TTC. Selon l'estimatif, nous pouvons prétendre à des aides au taux de

55% sur le traitement (40% de l'Agence de l'Eau et 15% du Conseil Général), et 50% sur la collecte (25% CG, 25% AE).

Pour le budget communal, il est prévu la réfection du crépi de la façade des bâtiments jouxtant la mairie et des gouttières de ces mêmes bâtiments, Le conseil général nous octroierait une aide de 25% du montant prévu (5800€), mais le dossier sera à représenter en juin. Nous avons également sollicité une aide pour la mise en place d'une sono dans la salle polyvalente, mais la demande devra être renouvelée.

Sur cette même salle, un agrandissement de la cuisine, où les traiteurs sont souvent à l'étroit pourrait être envisagé dans les années futures. Ces travaux qui nécessitent une étude préalable pourraient comprendre une extension par un appentis sur l'arrière de la salle, une partie étant consacrée à la cuisine, une autre en local technique, et enfin une partie importante restant en préau, ce notamment pour les vins d'honneurs de mariages par exemple. Le conseil municipal envisage de lancer une pré étude, en vue de solliciter des financements pour ces futurs travaux.

Pour en revenir à cet exercice budgétaire, des travaux de voirie seront nécessaires. L'entreprise A2I, maître d'œuvre du SYGESBAM, doit nous faire une proposition pour la route du Maubert (village), et la route de Roche. Les trottoirs de la route de Gattebourg doivent être goudronnés, le marquage des places de stationnement sur le parking de la salle refait.

Le battant de la cloche N° 1 de l'église présente une usure importante, celle-ci pouvant entraîner une détérioration de la cloche. L'entreprise assurant la maintenance nous a fait une proposition pour changer ce battant. Le montant s'élève à 1136.20 €.

Une maison a été vendue par adjudication ; Le propriétaire a demandé si la commune pourrait utiliser son droit de préemption pour le maintenir dans les lieux. Le conseil municipal ne souhaitant pas créer de précédent, n'envisage pas d'utiliser ce droit de préemption.

- **Questions diverses :**

Mr et Mme HERNANDEZ sollicitent la mairie afin d'obtenir une remise des loyers d'août et septembre 2011, compte tenu des travaux de remise en état financés par eux-mêmes. Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de leur octroyer la gratuité de deux mois de loyers, et de leur faire don du poêle à bois installé dans les locaux.

Le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique concernant la révision de la carte communale se déroulera du 27 février au 29 mars. Monsieur Georges LAURENT, désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Limoges, recevra le public en mairie, les 27 février 2012 de 9h00 à 12h00, 16 mars 2012 de 14h00 à 17h00 et le 29 mars 2012 de 14h00 à 17h00. Préalablement, une réunion publique aura lieu le mardi 21 février à la salle polyvalente, afin d'informer la population sur la nature de cette révision, ce en présence du cabinet d'études CEE.

- **Date du prochain conseil :**

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 20.